N° 23
janvier 2017

LA LETTRE D'INFORMATION INTERNE

Les PEP 69
Association départementale du Rhône
La solidarité en action

L'intercalaire

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

EXCLUSION SCOLAIRE ⟺ EXCLUSION SOCIALE

L'Ecole publique française est républicaine, elle a le devoir de prendre en charge indistinctement tous les enfants, adolescents et jeunes adultes qui lui sont confiés, ce que beaucoup d'école privées s'évertuent à contourner, privilégiant un entre soi social ou culturel. Certains politiques commencent à s'inquiéter d'une dérive qui peut remettre en cause l'égalité républicaine et les contrats passé avec l'état.

L'Ecole Publique doit répondre à des exigences de qualité et de niveau mais elle est aussi le reflet d'une société.

Sa mission est immense, généreuse dans sa finalité comme dans ses buts, mais elle reste difficile à mettre en œuvre compte tenu de la diversité des objectifs à atteindre et de la disparité des situations auxquelles elle doit faire face.

L'intrication des problèmes à résoudre pour chaque enfant peut donner le vertige à tout enseignant :

- Quid de l'individualité, de l'histoire personnelle de l'enfant, de sa santé physique et psychologique, de son développement, de ses capacités d'acquisition ?
- Quid des conditions matérielles dans lesquelles il vit dans sa famille ?
- Quid de l'exercice de la parentalité dans sa famille, de l'aide effective dont il bénéficie ou non, des éventuelles perturbations qui en découlent ?
- Quid de la relation qui va s'établir avec l'école et les enseignants tout au long de sa scolarité ?

Si au plus haut niveau, la volonté d'adaptation est toujours présente, les solutions préconisées varient au gré des alternances politiques, des références philosophiques, des orientations pédagogiques, des moyens financiers, sans que le problème ne soit jamais totalement surmonté dans une société en constante évolution.

Si le système mis en place permet de répondre heureusement à la majeure partie des situations, il serait hypocrite et peu responsable de se satisfaire du résultat en se cachant le problème récurrent des élèves qui, pour de multiples raisons, se font exclure de l'Ecole, ou s'en échappent volontairement.

Il est évident que l'Ecole et les enseignants ne peuvent répondre à toutes les situations individuelles.

L'idée d'une mobilisation citoyenne pour une école inclusive dans une société inclusive a le mérite de nous faire repenser le rôle que nous donnons à l'institution scolaire dans le contexte actuel.

Au nom des valeurs qu'elle défend, l'ADPEP 69/ML affirme nécessaire que les familles, les associations, et tout le réseau social renforcent leur soutien à l'Ecole et aux Enseignants. Notre association reste convaincue qu'une collaboration solidaire et contractualisée ne peut que contribuer favorablement à l'inclusion sociale et citoyenne de tous les jeunes.

L'ADPEP, déjà présente à différents niveaux, est toujours prête à collaborer à la réalisation sur le terrain de toute forme d'action complémentaire de l'Ecole publique, destinée en particulier à l'inclusion scolaire et sociale des jeunes les plus en difficulté.

C'est dans ce sens que, **le 1er Décembre 2016, Jacky BERNARD, Président de l'ADPEP Rhône Métropole de Lyon**, a, avec d'autres associations, signé une convention engageant notre association à participer activement à la mise en œuvre de mesures d'accueil : (activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives…) à destination d'élèves en

rupture, souvent après des mesures d'exclusion en raison de comportements inacceptables.

Monsieur Christophe Bidet, adjoint à l'inspecteur d'académie, confirmait lors de la rencontre, la nécessité d'une collaboration destinée avant tout à ce que les exclusions, de plus en plus nombreuses (plus de 800 en 2016 dans le Rhône et dans la Métropole), n'aboutissent pas à des déscolarisations de longues durées. Celles-ci mènent trop souvent à un décrochage scolaire définitif, laissant le jeune dans la rue avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer.

L'ADPEP Rhône Métropole de Lyon et ses bénévoles sont prêts à répondre à toute demande dans le cadre de cette convention.

IME LA CÔTIÈRE : ARTICLE DU PROGRÉS … *Extrait du Journal*

Il y a huit ans, le nouvel institut médico-éducatif sortait de terre : *L'Institut médico-éducatif [IME] accueillait en 2013, une quinzaine d'enfants de cinq à vingt ans atteints de déficience intellectuelle. Cette année-là, la partie « éducative » de l'institut emménageait dans un bâtiment flambant neuf. Fin 2016, un deuxième bâtiment de 260 m2 sortait de terre et complétait les premières installations. Toute la partie administrative ainsi que l'équipe paramédicale disaient adieu aux vieux bâtiments tout proches appartenant à la mairie de Montluel. Ces derniers conservent pour l'instant l'activité sport du centre et l'atelier préprofessionnel. Au total, le site s'étend sur un terrain entièrement clos et sécurisé. Entièrement financé par les PEP (Pupilles de l'enseignement public], L'IME de la Côtière avait prévu il y a trois ans de monter en puissance en accueillant notamment davantage d'enfants, comme le soulignait à l'époque Philippe Coursodon, aujourd'hui directeur de l'institut.*

Aujourd'hui, il accueille 25 enfants et fourmille de projets : *LHME accueille aujourd'hui 25 enfants (sans internat), avec un agrément autisme pour 5 places, « obtenu en juin dernier de l'Agence régionale de la santé, sans financesment a précisé Philippe Coursodon pour qui cet agrément* ***« est une reconnaissance du travail et de la prise en charge effecués par l'IME »****. L'institut compte une vingtaine d'emplois équivalent temps plein.* ***« On aimerait avoir des moyens supplémentaires pour des postes en plus »****, a indiqué le responsable. Toute l'équipe constate les bien-faits de travailler aujourd'hui dans des bâtiments neufs et fonctionnels,* ***« c'est très important pour les salariés, les enfants et leurs familles, C'est le respect qu'on leur doit. »***

Immersion à l'école Daudet et au collège de Saint-André-de-Corcy *Parmi les projets à venir, sept enfants autistes de huit ans vont intégrer l'école Daudet de Montluel, en janvier prochain pour y passer deux demi-journées, les mardis et jeudis de 8 h 30 à 11 h 30. Ils seront dans une classe à part, encadrés par une enseignante et une éducatrice de l'IME mais partageront du temps commun avec les autres élèves, notamment pendant la récréation.* ***« On travaille là-dessus depuis deux ans »,*** *a glissé Philippe Coursodon.* ***« L'équipe enseignante a joué le jeu, elle a même déménagé la bibliothèque pour nous accueillir. On espère augmenter le nombre de demi-journées».*** *Dans le même esprit, sept jeunes prennent également leur repas de midi au collège de la Dombes à Saint-André-de-Corcy et resteront sur place les jeudis après-midi. L'IME poursuivra des* ***« week-ends de répit »*** *financés par la CAF de l'Ain (Caisse d'allocations familiales) destinés aux ados qui passent un peu de temps dans des centres de vacances ou à part exemple.* ***« Ça permet aussi aux parents de souffler »,*** *a glissé le directeur qui milite pour la création d'un centre de jour pour adolescents sur le secteur.* ***« Il y a un vrai besoin car nous n'avons l'agrément que jusqu'à leurs vingt ans, mais avec l'amendement Creton, nous sommes obligés de les garder. Certains vont en institut qui les prépare à un métier dans la restauration ou les espaces verts, d'autres vont en foyer d'accueil médicalisé mais globalement, on manque de places pour répondre auxbesoins des familles ».***

Régis Barnes

Notre rentrée à l'ecole Daudet le 10 janvier

C'est sous la neige, le mardi 10 janvier 2017 que 7 enfants de l'IME La Côtière ont fait leur rentrée officielle à l'Ecole A. Daudet à Montluel.

Accompagnés d'une éducatrice et d'une enseignante, ils ont rapidement trouvé leurs repères dans leur nouvelle classe.

Ce projet, pensé en équipe pluridisciplinaire depuis presque 2 ans, a pour objectif principal d'établir des relations avec les élèves de l'Ecole lors de temps où les liens seront favorisés (par exemple, les temps de récréation).

Pour se préparer à cette grande aventure, les élèves de l'IME et de l'Ecole ont commencé à faire connaissance depuis septembre 2016 par le biais d'échanges épistolaires ou de rencontres : les délégués des élèves de l'Ecole sont venus à l'IME, un atelier « cookies de Noël » a rassemblé les enfants de l'IME et leurs camarades de Daudet etc…

Le nouvel espace-classe, aménagé pour faciliter le repérage spatio-temporel, permet de développer une culture commune de l'Ecole et de généraliser les compétences scolaires et éducatives travaillées à l'IME : faire dans un autre lieu, avec d'autres personnes, dans un cadre différent.

Les élèves de la classe externalisée se rendent ainsi tous les mardis et jeudis matin à l'Ecole où ils profitent pleinement des nouveaux espaces et commencent à tisser des liens avec leurs camarades qui attendaient leur venue avec impatience.

Mauchamp – donation et poursuite de l'oeuvre

Le 9 décembre 2016 en l'étude de Maître Vincent CORDIER à Pont de Veyle dans l'Ain en présence de Maître Julie SEVE a été signée la donation de la propriété de MAUCHAMP.

Madame Anne Marie BOUCHACOURT, Présidente de l'œuvre des orphelins de guerre de Saône et Loire et Monsieur Jacky BERNARD Président des PEP 69/ML ont signé la donation de la propriété de MAUCHAMP. Cette donation a eu lieu en présence de Madame GRANDJEAN, secrétaire de l'œuvre et pour les PEP 69/ML, de Monsieur Frank BACHON vice-président, de Madame ALBAN Eva directrice du pôle internat, de Monsieur Olivier FILLEULE chef de service de l'internat social expérimental MAUCHAMP et de Monsieur Louis LAPIERRE directeur des PEP69/ML.

La propriété qui se situe à VERNAY dans le RHÔNE se compose d'un ensemble immobilier composé d'un bâtiment principal dénommé "Château d'Amignié" avec divers autres bâtiments tant d'habitation que de services, parc et cour; l'ensemble cadastré comme indiqué dans le tableau ci-joint:
La valeur en toute propriété a été évaluée à :
UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE MILLE EUROS.

Section	N°	Lieudit	Surface
A	36	LAMIGNY	01 ha 17 a 80 ca
A	40	LAMIGNY	00 ha 97 a 00 ca
A	114	LAMIGNY	00 ha 14 a 27 ca
A	143	LAMIGNY	03 ha 33 a 94 ca
		Total	**05 ha 63 a 01 ca**

Cette donation est assortie de trois conditions principales :

1/ Le DONATEUR interdit formellement au DONATAIRE, qui s'y soumet, toutes mutations à titre gratuit ou onéreux du ou des BIENS présentement donnés pendant une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 2017, à peine de nullité desdits actes,

2/ Le DONATAIRE est tenu de conserver au bien présentement donné une vocation d'éducation des jeunes, des enfants en difficultés et des personnes ayant un handicap,

3/ Le DONATAIRE s'oblige pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2017, à justifier dans un rapport annuel, l'utilisation effective du bien donné pour la vocation ci-dessus.

Les PEP 69/ML remercie chaleureusement l'œuvre des Orphelins de Guerre de Saône et Loire de cette donation qui permet à l'association des PEP 69/ML de poursuivre son action dans le champ de la protection de l'enfance.

MAUCHAMP SUITE : LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION EN COURS

La Fondation des Orphelins de Guerre de Saône et Loire a souhaité, avant que la donation du parc et des bâtiments de l'internat ne soit effective, améliorer le cadre de vie des jeunes accueillis et des salariés de l'internat.

Concertés sur les travaux qui nous apparaissaient prioritaires, nous avons rapidement évoqué :

- L'intérêt qu'il y aurait à percer un escalier dans l'Annexe pour permettre de relier le rez de chaussée aux autres étages.
- Le besoin de gagner en confort thermique dans le château par le changement des huisseries.

Ces travaux relevant de la responsabilité des propriétaires, la Fondation a accepté de les financer. Dès octobre 2016, les travaux ont débuté à l'annexe. Le perçage d'une trémie et la réalisation d'un escalier béton entre le rez de chaussée et le premier étage sont désormais terminés. Les travaux de finition en plâtrerie, peinture et revêtements sont en cours. Ce chantier va permettre à ce bâtiment de gagner en fonctionnalité, cette communication entre les deux étages étant inexistante auparavant.Ce lieu pourrait ainsi accueillir en location, des groupes pour des séjours en week-end ou durant les vacances scolaires. Ces locaux serviront aussi de lieu de transition pour les unités de vie de jeunes qui devront sans doute être déplacées lors du changement des huisseries du château prévu en cette année 2017.Dès ces travaux terminés, les entreprises procèderont petit à petit au remplacement de toutes les huisseries.

Nous gagnerons alors en confort et allègerons de fait la facture de fioul. .

La Direction

DES CADEAUX DU ROTARY-CLUB POUR LES ENFANTS DE L'ITEP

Depuis plusieurs années le **Rotary-Club** vient offrir de nombreux cadeaux aux enfants de l'ITEP. Soigneusement emballés par toute l'équipe des bénévoles du Rotary-Club, ils ont encore une fois ravi les enfants de l'ITEP lors de **la fête de fin d'année le 16 décembre 2016.** Ce don permet à l'équipe de l'ITEP/SESSAD de renouveler chaque année son stock de jeux. Au delà de nos deux structures, les jouets, jeux de tous âges sont repartis et distribués à nos collègues des établissements d'Handas (APF) et des internats des PEP.

Nous remercions chaleureusement le président du Rotary club pour son intérêt ainsi que Monsieur BRUNET membre de cette association pour son engagement.

Nos deux services SAAAS organisent le tournoi de TORBALL le 29 mars 2017

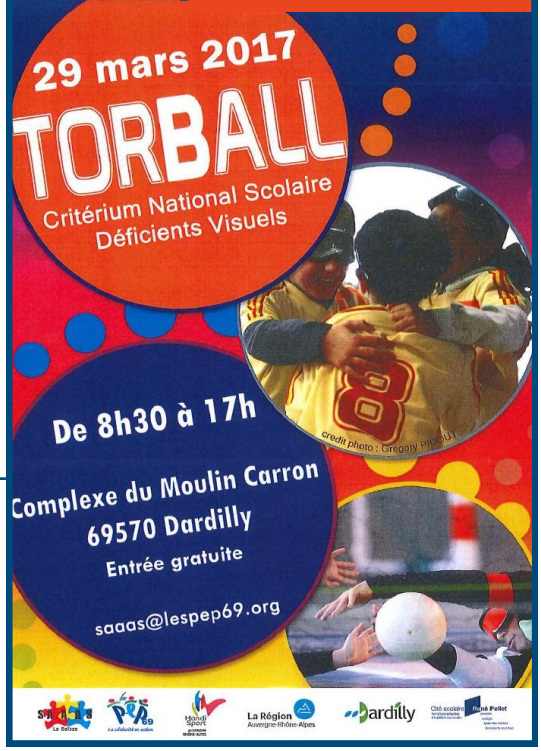

DES NOUVELLES DE L'ADPEP.....

- Monsieur **HUSSLER Roland** à pris ses fonctions de directeur de l'IFMK DV en responsabilité de la partie pédagogique. Sa nomination a obtenu l'agrément de la Région.
- La date de notre prochaine conférence grand public est arrêtée pour le **mardi 23 mai 2017**. Cette conférence est organisée sur le thème de **l'autisme et les déficiences sensorielles.**

voici les adresses des blogs et sites internet des différents établissements :

- **ITEP** : http://itepvilleurbanne.blogspot.fr
- **SAAAIS** : http://www.saaais69.fr/blog/
- **Site internet du CTRDV** : http://www.ctrdv.fr
- **Lien vers la mallette ressources du CTRDV** : http://www.ctrdv.fr/pmb_mallette/opac_css/
- **Lien vers le catalogue de la bibliothèque du CTRDV** : http://www.ctrdv.fr/pmb3/opac_css/
- **Page Facebook du CTRDV** : https://www.facebook.com/CTRDV/
- **Site internet de l'ERHR** : http://auvergnerhonealpes.erhr.fr

Association départementale des pupilles de l'Enseignement public	109 rue du 1er mars 1943 BP 91100 Parc Actimart - Bâtiment D 69100 VILLEURBANNE cedex	Tél. 04 37 43 14 14 Télécopie. 04 37 43 00 55 adpep69@ wanadoo.fr	Retrouvez nous sur le Web **http://** **lespeprhonealpes.org/**